



Bulletin de Don

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration et la valorisation de l'Abbatiale de Beaulieu sur Dordogne, en Corrèze, et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours :

- ◆ de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de mon revenu imposable (pour les particuliers) :

Exemple : un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt.

- ◆ de 60% du montant du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires de mon entreprise :

Exemple : un don de 500 euros = 300 euros de crédit d'impôt.

La Fondation du Patrimoine me fera parvenir un reçu fiscal correspondant au montant du don, que je pourrai joindre à ma déclaration de revenus.

Raison Sociale : Siret :

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de Naissance :/...../..... Profession :

Téléphone : Portable :

Email :

Fait à :

Date : / /

Signature :

Ce document accompagné de votre versement, est à déposer à votre Mairie, à l'office de tourisme ou à renvoyer à la Fondation du Patrimoine en Limousin, à l'adresse ci-dessous.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - Abbatiale de Beaulieu »

Les dons collectés (*) par la Fondation du Patrimoine seront reversés à la commune de Beaulieu sur Dordogne, en charge du projet de restauration de l'Abbatiale.



(*) Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ◆

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

La campagne d'appel au Mécénat Populaire est réalisée avec le concours de :



Fondation du Patrimoine en Limousin

La Bachelierie du Midi BP 6 87500 Saint Yrieix la Perche - Tél : 05 55 08 37 32 Fax : 05 55 08 37 35

Mail : delegation-correze@fondation-patrimoine.com - Sites : www.fondation-patrimoine-limousin.com / www.fondation-patrimoine.com

Fondation créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique - Siren 413 812 827